



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire A.P.E.L. - Ecole Sainte Marie Vendredi 02 Octobre 2020 – 19h30

La séance est ouverte à 19h34

Liste de présence remplie : 41 présents + Monsieur DAVID directeur de l'école

Présence de Mme RAYSSAC Marie de l'OGEC

Maud Rougemont se propose présidente de séance

Marie-Hélène Després se propose secrétaire de séance

Ordre du jour :

De nouveaux statuts sont proposés par l'APEL Nationale et ils sont soumis au vote pour adoption dans nos statuts.

1) Présentation des nouveaux statuts

- Ne plus faire de distinction entre APEL d'école, de collège, de lycée.
- Conseil d'Administration : fonctionnement :
 - n'est plus à renouveler au tiers chaque année.
 - vacance d'un membre : CA y pourvoit provisoirement par cooptation, sous réserve de ratification à l'AG suivante (et non pour tout le reste du mandat).
- Nombre de pouvoirs à l'AGO : 2 pouvoirs maximum (au lieu de 3).

2) Vote de l'adoption des nouveaux statuts

L'association compte 256 membres adhérents.

La délibération n'est statutairement possible qu'à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés (soit 170 voix). Nous n'acceptons que 3 pouvoirs maximum par

membre. Or l'ensemble des membres présents doit constituer le quart au moins des membres de l'association, soit 64 adhérents.

Le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est donc convoquée à nouveau 15 jours plus tard. La présence du CA suffira.

Fin de la séance à 19h37

Maud Rougemont (présidente)



Marie-Hélène DESPRES (secrétaire)

